



Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 05/09/2016

Le Plan Local d'Urbanisme est valide depuis le 05 septembre 2016. Il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols).



Les plans locaux d'urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Documents

[zonage territoire de survilliers](#)

[zonage du centre bourg de survilliers](#)

[PLU - règlement](#)

[Présentation - Modification n° 1 PLU](#)

[Notice de présentation - Modification n°1 PLU](#)

[Règlement - Modification n°1 PLU](#)